

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-660472

112346



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9634 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ELNACHANTEF YOUSSEF

Date de naissance : 11/08/1971

Adresse : 1600 CITE AOUA BACHIR Mohamed

Tél. : 0661054136 Total des frais engagés : 1A 13,62 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : SOUFTANE NAJAT

Lien de parenté : Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/04/2022

Autorisation CNDP N° : A-N-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06-01-2022	CG	16	1020	INP : 091040949 Pr. H. CHELLY
15-04-22	CG	16	1020	
6/04/22	CG	16	1020	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Pr. H. CHELLY
Centre O.D.F. de Diagnostic et Explorations
C.O.D.E.A.T. Casablanca
Rue Jean Jaurès - 20000 Casablanca
Tel. 05 22 47 20 20 Fax : 05 22 20 18 65
Montant de la Facture
INPE : 091040949

989,60

06/04/22 394,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

15/04/22 152 2000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

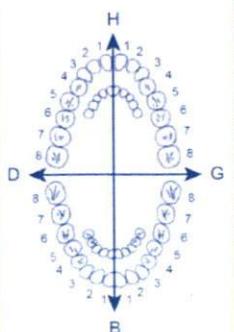
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []

COEFFICIENT DES TRAVAUX

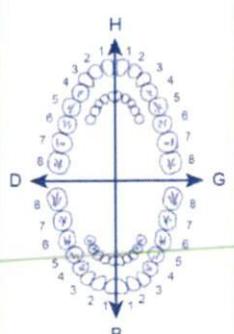
MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca le 06/04/2022

Casablanca, le

Madame

NAJAT SOUFIANE

Dr. Abdelkrim LAMRANI

Dr. Réda MOUFFAK

Dr. Hassan CHELLY
Professeur Agrégé

Dr. M. Amine HESSISSEN
Professeur Agrégé

132,00

MAXICLAV Sachets 1g

1 sachet 2 fois par jour pendant 8 jours

S.V

37,40

NEOPRED 20 mg

3 cp matin pendant 4 jours

S.V

24,90

PIVALONE

1 pulvérisation * 4 par jour pendant 7 jours

S.V

96,00

HUMER LAVAGE nasal

1 lavage deux fois par jour pendant 10j
(à mettre après les gouttes nasales)

S.V

289,60

PHARMACIE LA LIBERTE
MERZOUGA, NADOR
30, Lot El Hamra, S.A.A - Merzouga
Tél: 05 22 31 81 09

Professeur H. CHELLY



Angle
Boulevard Brahim Roudani
&
7, Rue Jean Jaurès
20 060 Casablanca

Tél. 0522 47 20 20
0522 47 30 30
0522 47 32 32
Fax 0522 20 18 85
cliniquespecialisealfarabi@gmail.com

IF : 14478582
ICE : 001837199000069

PPV: 1321H00
PER: 12-23
LOT: K3298

Pr. H. CHELLY

O.R.L
Centre ORL de Diagnostic et Explorations
C.O.D.E AL FARABI Casablanca
16 Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani - Casablanca
Tél: 05 22 47 20 20 - Fax: 05 22 20 18 85
INPE: 3091040949

LOT:

PER:

PPV:



LOT



96519

2023-12

N du CE 25169 /2017 DMP
Date d'attribution du CE: 05/04/18

PPC : 96,00 dh



ORL
Diagnostic & Explorations

الأذن الأنف والحنجرة
الفحص و التشخيص



EXPLORATIONS

Casablanca, le

Madame

NAJAT

SOUFIANE

Dr. Abdelkrim LAMRANI

Dr. Réda MOUFFAK

Dr. Hassan CHELLY
Professeur Agrégé

Dr. M. Amine HESSISSEN
Professeur Agrégé

74,90^{x3}

NAUREUS Cp

1 cp le soir pendant 3 mois

19,30

OTRIVINE 1/00

2 gouttes dans chaque narine 2 fois par jour pdt 6 jours

75,00^{x2}

NAZAIR doses nasales

1 pulvérisation le soir pendant 3 mois

- La main droite pulvérise la narine gauche et vice-versa
- Tête légèrement penchée en avant à mettre 15 minutes après Otrivine

394,00

Pharmacie LA LIBERTE
MERZOUKI Najat
336, lot Houria - EL ALIA
Tel: 0523 32 03 06

Professeur H. CHELLY

Pr. H. CHELLY
O.R.L
Centre ORL de Diagnostic et Explorations
C.G.D.E AL FARABI Casablanca
Angle Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani - Casa
Tél : 05 22 47 20 20 Fax : 05 22 20 18 85
INPE : 05 10 49 949



Angle
Boulevard Brahim Roudani
&
7, Rue Jean Jaurès
20 060 Casablanca

Tél. 0522 47 20 20
0522 47 30 30
0522 47 32 32
Fax 0522 20 18 85

cliniquespecialiseealfarabi@gmail.com

IF : 1447858
ICE : 0018371990

LOT : M0720
EXP : FEV 2024
PPV : 19,30 DH

LOT: GA10453
PER: 08/2023
PPV: 75 DH 00

LOT: GA10453
PER: 08/2023
PPV: 75 DH 00

Cipla
Etiquette

Cipla
Etiquette

الأذن الأنف والحنجرة
الشخص والتشخيص

line
LOT : 5748
UT. AV : 12-24
P.P.V : 74 DH 90

line
LOT : 5748
UT. AV : 12-24
P.P.V : 74 DH 90

line
LOT : 5748
UT. AV : 12-24
P.P.V : 74 DH 90

Dr. Lamia JABRI

Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca



Dr. Amal BENKIRANE

Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMO-CYTOPATHOLOGIQUE

De la part du Dr : Pr. Chelli

Nom et prénom du patient : SOUFIANE Najat

Age : 50 g Sexe : F

Date de prélèvement : 06.4.22

Renseignements cliniques et paracliniques :

PNS brat

Stimodect liant par triché
avec large nœud brat

Organe prélevé :

Nature de l'acte réalisé :

Biopsie antérieure : Oui Non Réf :

FCV : Vagin Exocol : Endocol :

Date des dernières règles : Parité :

Thérapeutique antérieure ou en cours :

Signature & Cachet

PI. 1. CHELLY
CLINIQUE AYAT ALLAH
ORL
INFE 091040949



CENTRE DE PATHOLOGIE SPÉCIALISÉE CASABLANCA

6, rue des Hôpitaux - Résidence du Parc - 1er étage 20360 - Casablanca

Tel: 0522 22 13 46/66 - Fax : 0522 22 14 24 - Email : labocasapath@gmail.com

Patente 36333531 ICE 001624540000044 IF 40204512

FACTURE

REF : 22/2942

Date de facturation 07 / 04 / 2022
Médecin traitant Pr. CHELLY HASSAN
Patient SOUFIANE NAJAT - 090438
Demande **H20407597 - 07/04/2022**

Liste des examens

PETITE PIECE

	Total	500,00	Dhs
coefficient-P		455	
Mode de règlement	Espèce		

Arrêtée la présente facture à la somme de : CINQ CENTS DIRHAMS

Centre de Pathologie
Spécialisée Casablanca
6, Rue des Hôpitaux 1er - Casablanca
Tel: 0522 22 13 46/66 - Fax: 0522 22 14 24

Dr. Lamia JABRI
Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca



Dr. Amal BENKIRANE
Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca

RECU LE : 07/04/2022
EDITE LE : 12/04/2022

NOM & PRENOM : SOUFIANE NAJAT
PRESCRIPTEUR : Pr. CHELLY HASSAN
AGE : - ans
Code Patient : 090438
N/REF : 20407597
ORGANE : SINUS

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

PNS bilatérale. Ethmoïdectomie bilatérale partielle avec large méato bilatérale

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

L'examen histologique a concerné plusieurs fragments biopsiques pesant moins de 5 grammes et mesurant entre 0,2 cm et 1 cm provenant d'une muqueuse respiratoire à revêtement de surface hyperplasique régulier et à chorion tantôt oedémateux tantôt fibreux renferment un infiltrat inflammatoire dense polymorphe fait de lymphocytes, de plasmocytes et de polynucléaires neutrophiles et éosinophiles. La membrane basale est épaisse et hyalinisée. On retrouve aussi des glandes muqueuses souvent kystisées dans le chorion et quelques séquestres osseux.

CONCLUSION :

- Sinusite chronique en poussée aigue oedémateuse.
- Absence de signes de malignité.

Signé : Dr. Lamia JABRI

Pr. Lamia JABRI
Anatomopathologiste
Centre de Pathologie Casapath
6, Rue des Hôpitaux Rés. du Parc Casablanca
Tél.: 05 22 22 13 46 / 66 - Fax : 05 22 22 14 24